

officiers publics des extraits tirés des registres eux-mêmes.

Pour éviter ces fraudes, le garde des sceaux a invité, par l'intermédiaire des procureurs impériaux, les maires à se refuser de procéder, soit à un mariage, soit à toute autre acte de leur ministère, si ce n'est sur l'expédition d'actes de l'état civil transcrits d'après les registres originaux.

Nous lisons dans le *Nouveliste de Rouen* :
Un chimiste d'Elbeuf, M. Delrez-Goselin, vient de faire une découverte d'une importance incontestable au point de vue de la chimie industrielle.

M. Delrez a composé un bleu dans lequel il n'a pas fait entrer un atome d'indigo et qui est destiné à remplacer parfaitement cette matière tinctoriale.

Le bleu trouvé par M. Delrez, d'une grande beauté comme couleur, a de plus l'avantage d'être d'une grande solidité. Des expériences sérieuses ont été faites ces jours derniers au ministère de la guerre par des chimistes, et le bleu de M. Delrez est sorti pur et inaltérable des réactions auxquelles on l'a soumis.

Le bleu de M. Delrez présente une économie sur le bleu indigo de 60 pour cent.

Wazemmes est encore sous la douloureuse impression de l'affreuse catastrophe de la rue des Charmilles, qui vient de plonger plusieurs familles dans la désolation. Le *Cerle lyrique* (fanfare de Wazemmes), la *Concorde*, les *Mélanes* et la *Société philanthropique*, se sont réunies spontanément pour organiser un concert au bénéfice des familles frappées par ce terrible accident. Ce concert aura lieu dimanche prochain 22 courant, dans le grand salon *Mourisse*, à huit heures du soir. Tout fait espérer que les listes de souscription se couvriront rapidement de signatures. On ne peut se dispenser de venir en aide au malheur.

Au moment où l'on songe aux bains de mer, nous croyons à propos d'annoncer à nos concitoyens que, par une disposition prise cette année par l'administration du chemin de fer de la Flandre occidentale, un train permet aux voyageurs de faire le trajet de Lille à Ostende en quatre heures; ce train a lieu aux heures suivantes :

Lille	Départ 2 h. 35 m. du soir.
Roubaix	2 53 —
Tourcoing	3 02 —
Mouscron	3 20 —
Mouscron	Départ 3 40 —
Courtrai	4 —
Bruges	Arrivée 5 50 —
Bruges	Départ 6 05 —
Ostende	Arrivée 6 38 —

Un camé, trouvé hier sur la voie publique, a été déposé au bureau de M. le commissaire central, où la personne que l'a perdu peut le réclamer.

On nous communique, avec prière de le reproduire, le discours qui a été prononcé, lundi dernier, sur la tombe de M. Henri Destombes, créateur de l'œuvre de Saint-Joseph-des-Champs et président de la société de Saint-Louis-de-Gonzague :

« Nous venons de livrer à la terre la dépouille mortelle d'un homme qui a consumé sa vie en œuvres obscures, mais utiles à la gloire de Dieu et au bonheur du prochain.

« Rentré dans sa famille, après avoir usé ses forces vives à instruire la jeunesse, Destombes a continué de s'en occuper avec un dévouement et une abnégation dont la foi seule connaît le secret. Malgré des obstacles qui en auraient découragé bien d'autres, il créa l'œuvre de Saint-Joseph-des-Champs, et l'œuvre de Saint-Louis-de-Gonzague où plus de 400 enfants viennent aujourd'hui chercher les récréations nécessaires à leur âge, et conserver la foi et l'honnêteté proverbiales de notre bonne classe ouvrière.

« Membre des conférences de Saint-Vincent-de-Paul pendant 17 ans, ses confrères savent avec quelle régularité il allait porter aux pauvres des secours et des consolations.

« Aussi Dieu, témoin de sa bonne volonté, l'a-t-il appelé, jeune encore, à jouir, nous en avons la douce espérance, de la récompense qu'il a promise à ceux qui observent ces bas préceptes, et enseignent aux autres à les observer.

« Adieu, Destombes, repose en paix, et puissent nos regrets adoucir ceux de tes parents. »

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 10 au 16 juin 1862 inclus.

NAISSANCES.

16 garçons, 23 filles.

MARIAGES.

Du 16 juin. — Entre Jean-Mathieu-Joseph Delfosse, mécanicien, et Jeanne-Louise d'Anvers, journalière. — Louis Bernoncourt, élève, et Fideline Louise Delescluse, bobineuse. — Nicolas-Joseph Cabis, ouvrier apprêteur, et Marie-Joseph Boncourt, journalière. — Lucien-François-Joseph Boulanger, négociant, et Marie-Louise Dutilleul, sans profession.

DÉCÈS.

Du 10 juin. — Henriette Tiberghien, 79 ans, ménagère, veuve de Célestin Lerouge, à l'Épule.

Du 12. — Florentin Deragnancourt, 35 ans, sans profession, célibataire, rue Traversière. — Calherine Brouckaert, 62 ans, ménagère, épouse de Léonard Vandendorpe, chemin de l'Épule.

Du 13. — Marcelin Moerman, 79 ans, journalier, veuf de Marie Vanmeirhaeghe, Fontenoy. — Eugénie Moreau, 80 ans, sans profes-

sion, veuve de Célestin Mailliot, à la Poterie.

Du 14. — Henri Destombes, 56 ans, rentier, célibataire, rue Nain. — Henri Dabatia, 46 ans, rue Traversière.

Du 15. — Philomène Leroy, 24 ans, journalière, célibataire, rue de l'Empereur.

Du 16. — Zéline Lepers, 45 ans, ménagère, épouse de Pierre Delcroix, rue du Moulin. — Emile Masquein, 16 ans, journalier, rue de la Chapelle. — Jean-Baptiste Defretin, 18 ans, ourdisseur, Fontenoy.

Plus 11 garçons et 5 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 15 juin 1862.

Sommes versées par 88 déposants, dont 17 nouveaux. fr. 14,100
40 demandes en remboursement. " 11,280 08

Les opérations du mois de juin sont suivies par MM. Louis Scrépel et Achille Wibaux, directeurs.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 16 le 17 hausse baisse
3 % ancien. 68.30 68.45 + 15. »
3 % nouveau. 68.30 68.40 + 10. »
(ex-coupon).
4 1/2 au compt. 97.40 97.00 10

Tribunaux.

Dans une de ses dernières audiences, le tribunal de première instance de Bordeaux a eu à se prononcer sur un singulier différend. Le sieur X..., négociant, avait écrit à son propriétaire pour le prévenir qu'il tenait à sa disposition le montant de son terme. Le propriétaire répondit qu'il entendait que les fonds fussent déposés chez lui, faute de quoi il exercerait des poursuites. X... refusa de se soumettre à ces exigences, et le propriétaire, fidèle à sa parole, lui adressa du papier timbré. Le tribunal s'est prononcé en faveur du sieur X..., et a mis tous les frais à la charge du propriétaire.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 16 juin 1862.

La note publiée par le *Moniteur*, loin d'atténuer la situation de nos troupes au Mexique, l'aggrave encore. On s'explique difficilement aujourd'hui le démenti donné par le *Moniteur de l'Armée* aux journaux qui ont reproduit les bruits d'un échec subi par l'armée française. L'intérêt patriotique qui s'attache à l'honneur de notre drapeau ne doit pas dispenser de dire de la vérité quelque triste quelle soit.

L'Angleterre et l'Espagne peuvent se réjouir de leur inqualifiable conduite envers la France, mais leur retraite sera prochainement réparée par l'envoi d'un renfort dont les circonstances viennent de démontrer la nécessité.

Ce matin, le maréchal Randon se rendant à Fontainebleau, où il avait été mandé par l'Empereur. L'administration de la guerre déploie au surplus la plus grande activité pour mettre nos renforts à même de s'embarquer dans le plus bref délai; aussi suppose-t-on qu'ils pourront être rendus devant Puebla dans la seconde quinzaine de juillet. On les évalue au moins à 5,000 hommes.

Le bruit court, dit le *Satit Public*, de Lyon, qu'il serait question de régler la situation des députés. Il leur serait alloué par décret un traitement de 10,000 fr. par an, incessible et insaisissable.

On a entrepris au ministère de l'intérieur l'examen d'un projet ayant pour but de créer des pénitenciers agricoles pour les détenus, en nombre considérable qui, ayant dépassé dix-huit ans, n'ont pas atteint leur vingt-troisième année. Dans l'état actuel des choses, ces détenus sont confondus avec ceux qui, plus âgés, sont envoyés dans les maisons centrales et achèvent souvent de se pervertir au contact des vétérans du crime. Les résultats obtenus par les pénitenciers agricoles, ou sont envoyés les jeunes détenus, font désirer de voir se réaliser ce vœu exprimé depuis longtemps par les inspecteurs généraux des prisons et approuvé en principe par M. le ministre de l'intérieur.

On prétend à Paris, que le maréchal Magnan a donné à l'Empereur sa démission de grand-maître de l'Ordre maçonnique. Le maréchal aurait pris cette décision par suite du désaccord survenu entre lui et les dignitaires, ces derniers ayant demandé la nomination d'un conseil de tutelle. On ignore si l'Empereur acceptera la démission.

S'il est un théâtre à Paris dont la fortune doit inspirer toute confiance, que l'on pouvait croire affermi sur les bases les plus solides, c'était celui de la porte Saint-Martin. Depuis plus de dix années il a fait de formidables recettes; il a encaissé des millions; aussi la surprise a-t-elle été grande quand, la semaine dernière, on a vu le théâtre fermer ses portes; quand on a appris que les artistes n'étaient pas payés; quand on a su que de nombreux créanciers réclamaient des sommes considérables. Le théâtre a fermé pendant trois jours; il a rouvert hier par un spectacle extraordinaire et l'on assure que des arrangements ont été pris pour que les représentations ne soient pas interrompues. Cette première émotion passée, on se demande quel sera l'avenir de cette entreprise qui après tant de succès lucratifs présente aujourd'hui un passif considérable. Y aura-t-il un changement de direction, accord entre les créanciers et le directeur? Il était question d'une combinai-

son de ce genre il y a quelques jours, mais on n'affirme pas qu'elle ait réuni l'unanimité des adhésions.

On parle beaucoup de la brochure nouvelle que M. Mirès vient de publier. Elle contient les imputations les plus vives contre une personne de la maison de l'Empereur.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Dresde, 16 juin.

Les députés ont voté à l'unanimité l'adoption du traité de commerce franco-prussien.

Saint-Nazaire, 16 juin.

Le navire la *Floride* est parti emportant les instructions du gouvernement pour l'armée du Mexique; il transporte cent marins et beaucoup de médecins militaires.

Vienne, 16 juin.

Une dépêche de Belgrade annonce que des soldats turcs ont, avec préméditation, assassiné hier un enfant serbe. Une lutte sanglante a été le résultat de ce crime; elle a duré toute la nuit. Plusieurs postes ont été démolis. On compte beaucoup de morts et de blessés. Les Serbes ont protégé les femmes turques. La médiation des consuls a été active et énergique. Les autorités serbes ont rétabli l'ordre. La milice turque a quitté la ville. La population turque se trouve sans protection.

INCENDIE DE L'HÔTEL DE VILLE DE BORDEAUX.

Vendredi soir, vers onze heures un quart, la grosse cloche et la cloche de la cathédrale sonnaient le tocsin. L'hôtel de ville brûlait.

L'aile du bâtiment où le feu avait pris contenait les archives et plusieurs bureaux d'administration. Les richesses bibliographiques et presque toutes manuscrites qui y étaient renfermées devinrent la proie des flammes.

Les pertes matérielles s'élevaient, présumées, à 330 à 500,000 fr. Elles seront entièrement couvertes par les compagnies d'assurances.

Mais une perte irréparable est celle de nos archives qui contenaient une histoire si précise de la Guienne depuis plusieurs siècles.

Plusieurs tableaux du Musée ont été brûlés, entre autres la *Femme adultère* de Titien et un *Rubens*. La collection de médailles et de plans est détruite. Aucun accident grave n'a eu lieu, malgré le zèle des travailleurs et la généreuse imprudence avec laquelle pompiers, soldats et douaniers se sont comportés.

A deux heures, on était enfin maître de l'incendie.

Le bruit court que les employés du bureau des travaux publics, ayant l'habitude de fumer, auraient abandonné sur le plancher un bout de cigare qui aurait provoqué l'incendie.

Notre population a été admirative de courage et d'empressement. Le maire a réuni le lendemain matin le conseil municipal et rédigé, séance tenante, la proclamation suivante :

« Mes chers concitoyens, J'éprouve, à l'occasion de l'événement qui a détruit la nuit dernière une partie de l'hôtel-de-ville et nos précieuses archives historiques et administratives, la plus profonde affliction. Mes excellents collègues de l'administration et du conseil municipal partagent mes sentiments et s'associent à ma douleur.

« Le désastre qui nous a frappés, quelque grand qu'il soit, pouvait être plus déplorable encore; mais la Providence a préservé la vie des nombreux citoyens, des sapeurs-pompiers et des militaires de la garnison, dont les efforts et le dévouement sont parvenus à arrêter l'incendie et à sauver nos richesses artistiques, menacées pendant un grand nombre d'heures.

« Je bénis Dieu de cette préservation, et surtout de la préservation de la vie des hommes, plus précieuse que toute chose.

« Les assurances contre l'incendie, régulièrement faites, couvriraient la perte matérielle; j'ai hâte, mes chers concitoyens, en présence du malheur à jamais déplorable qui vient de frapper notre chère cité, de vous faire savoir les motifs consolateurs qui nous restent.

« Je remercie avec effusion tous ceux qui nous ont apporté leur secours; mon cœur ne perdra jamais le souvenir reconnaissant de leur courage au milieu du plus grand danger et de leur dévouement héroïque aux intérêts de la ville.

« A Bordeaux, en l'Hôtel-de-Ville, le 14 juin 1862.

Le maire de Bordeaux, CASTÉJA.

FAITS DIVERS.

Les travaux des deux nouveaux théâtres de la place du Châtelet, à Paris, sont près de toucher à leur terme. Comme complément de décoration extérieure, on installe en ce moment sur le comble du Théâtre-Lyrique des génies en plomb destinés à supporter deux par deux les paratonnerres qui surmontent l'édifice. Le faite du nouveau Cirque sera prochainement orné de la même manière. A ce dernier théâtre, on vient d'ériger sur les piédestaux menagés dans la balustrade du foyer terrasse des places secondaires, quatre statues représentant le *Drame*, la *Comédie*, la *Danse* et la *Musique*. Ces statues sont dues à MM. Elias Robert, Chatrousse, Aizelin et Chevalier.

De riches candélabres ont été placés, à l'étage inférieur, sur les piédestaux de la place, la galerie ouverte, construite en avant du foyer principal. A l'intérieur des deux théâtres, les peintures, les décorateurs sont à l'œuvre. On sait que le public, dans l'une comme dans l'autre salle, sera entièrement soustrait aux effets de la combustion du gaz, et que l'éclairage s'y fera sans lustre ni bec apparent d'aucune sorte. La lumière produite dans le cintre sera

ramenée par un réflecteur d'une grande force sur un plafond en cristal d'où elle se répandra dans toutes les parties de la salle.

Un correspondant de Constantinople signale un fait très curieux sur les mœurs judiciaires du pays :

Il y a quelque temps, un Turc fut condamné à mort pour assassinat commis sur un individu dont la femme se trouvait enceinte au moment du crime. Avant que le procès fût terminé, la femme mit au monde un fils. De là, suris à l'exécution jusqu'à la majorité de cet enfant, qui seul pourra décider à cette époque, s'il veut que l'assassin de son père rachète, par une somme d'argent, le prix du sang, ou s'il veut que le condamné soit mis à mort.

En attendant cette future décision, le meurtrier devra rester en prison.

Nous trouvons dans le journal *l'Éto*, qui se publie à Ems, l'anecdote suivante :

« La princesse de Neuwied habite un joli château tout près de cette ville, et elle fait noblement les honneurs de cette résidence d'été à tous les voyageurs illustres ainsi qu'à l'élite de la finance et de l'industrie qui vient prendre ses vacances à Ems. Dernièrement, elle invita aux honneurs de son dîner le major Paris, qui commande la place de Neuwied. Une fâcheuse et impérieuse exigence du service militaire est tout à coup survenue, et le major a écrit à la princesse une lettre fort spirituelle et très respectueuse pour s'excuser. Le devoir passe avant le dîner. Le massif du major a été confiée à un gendarme.

« Le major lui a dit : « Portez cette lettre à la princesse de Neuwied, et en revenant apportez-moi mon dîner. »

« Le gendarme a écouté, s'est recueilli, et s'est mis en devoir de remplir cette importante mission, qui l'élevait presque au rang d'ambassadeur.

« Tous les jours le major dine chez lui et se fait apporter son dîner de l'hôtel de l'Ancre.

« C'est la camériste de la princesse qui a reçu le gendarme; elle a fait attendre ce facteur d'occasion, et au bout de cinq minutes elle lui a rendu cette réponse verbale :

« — Son Altesse regrette bien que le major Paris ne vienne pas dîner au château.

« — Oui, a répliqué le gendarme avec le ton solennel d'un ambassadeur fidèle à sa consigne; oui, mais le major m'a ordonné impérieusement de lui apporter son dîner. »

« La camériste, un peu naïve aussi, a rapporté fidèlement et sérieusement cette réponse à sa noble maîtresse, qui, aussi spirituelle qu'intelligente, a soupçonné là-dessus un quiproquo de vaudeville, et sans se trahir par le moindre sourire, elle a ordonné qu'un dîner splendide fût placé dans une vaste corbeille et confié aux robustes épaules du candide ambassadeur.

« Le gendarme, glorieux d'une charge si belle, comme dit Lafontaine, est venu la déposer fièrement sur la table du major Paris.

« Les dîners militaires de l'hôtel de l'Ancre sont peut-être bons, tous les dîners se ressemblent sur les bords du Rhin, mais du premier coup-d'œil le major a reconnu que ce festin de Balthazar pour un, ne venait pas de la cuisine quotidienne.

« Il a sonné.

« Le gendarme est accouru triomphant, et il a raconté tous les détails de son expédition.

« Sa naïveté solennelle a paru si touchante, que l'excellent major n'a osé faire aucun reproche; il s'est contenté avec la sagesse d'un esprit supérieur et tolérant, et a invité trois officiers de la garnison pour l'aider à consommer, par actions, ce dîner fabuleux.

« Toutefois, avant de se mettre à table, le major connaissant le caractère bienveillant de la princesse, a voulu se faire représenter au dîner du château par un de ces magnifiques gâteaux de dessert qui sont la gloire sucrée des confiseurs allemands, et il a envoyé le même gendarme chez le plus habile architecte en pâtisseries, avec l'ordre d'acheter et de payer cinq thalers le chef-d'œuvre de la *conditroy*, et de le porter chez la princesse de Neuwied.

« Le bon gendarme, se croyant en veine de succès, s'est encore recueilli sur son chemin, pour accomplir cette nouvelle mission avec la même intelligence; il a payé le gâteau prix fixe, l'a trouvé un peu cher, et le portant comme une relique, il l'a donné à la camériste et s'est posé dans une attitude fière pour attendre la réponse.

« — Donnez un thaler à ce brave homme, a dit la princesse.

« Le gendarme a examiné la pièce d'argent avec un sourire malin, et a dit à la camériste :

« — Pardon, Madame, le gâteau a coûté cinq thalers, il m'en revient quatre en core. »

« — Donnez-lui-en quatre, a dit la princesse en riant aux éclats.

« Le major Paris était à table lorsque le gendarme est entré, plus fier que de coutume, et a déposé les cinq thalers sur la nappe en disant :

« — La princesse ne voulait me donner qu'un thaler; mais je ne suis pas un conserit, moi, j'en ai réclamé cinq, et j'espère que mon major sera content de moi. »

« Et tournant sur ses talons, il est parti en se disant à lui-même : « Encore une commission aussi bien faite, et à la première occasion, je passe brigadier. »

« On ne parle à Neuwied que du gendarme du major Paris, et la princesse raconte cette petite histoire si originale avec une grâce et une hilarité charmantes aux nombreux visiteurs qu'elle reçoit. »

VILLE DE PARIS.

Construction du quartier neuf de Luxembourg en vertu des traités passés avec la ville de Paris et des décrets en date des 4 décembre 1850 et 5 juin 1858.

Par l'article 18 de ses statuts, la *Société du quartier neuf de Luxembourg* a été autorisée à émettre un emprunt de 6,400,000 fr. représenté par 12,800 obligations hypothécaires de 500 fr. chacune remboursables annuellement à 665 fr. par voie de tirage au sort et dans un délai de 46 ans.

L'émission de 3200 obligations formant la 1^{re} série a eu lieu l'année dernière et a été couverte entièrement.

Il est ouvert une souscription pour l'émission des 2^e, 3^e et 4^e séries, formant le complément des 12,800 obligations hypothécaires.

Conditions et avantages :

1^o Versement, soit en une seule fois au moment de la souscription, soit par quinquème, et de mois en mois, au premier versement qui a eu lieu et souscrivant.

2^o Intérêts à cinq pour cent payables sans frais ni impôts, les 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année, à Paris, au siège social, 62, rue de Richelieu, et dans chaque chef-lieu de département, chez les banquiers chargés de recevoir les souscriptions.

3^o Paiement de la totalité des intérêts sur 500 fr., à partir du versement du premier quinquème.

4^o Bonification immédiate de 4 fr. 10 c. pour chaque obligation entièrement libérée au moment de la souscription.

5^o Titres nominatifs ou au porteur, au choix des preneurs.

Le remboursement des obligations et de la prime qui y est attachée est garanti par voie d'inscriptions hypothécaires, au profit des obligataires, prise sur tous les terrains et immeubles composant et devant composer le nouveau quartier, le 22 avril 1861, au bureau des hypothèques de Paris (premier bureau, vol. 958, n^o 134).

Aussitôt après la clôture de la souscription, les formalités seront remplies pour que les titres soient cotés à la Bourse.

On souscrit à Roubaix, chez MM. Jules Decroix, Vernier, Verley et C^{ie}, banquiers, 3096-10,334

Pour tous les articles non signés, J. Rebourg.

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Mercredi 18 juin 1862.

Cinquième représentation donnée par MM. Renard et Darcier

1. Voilà pourquoi je fais des chansons, chanson chantée par M. Lavarde.

Deuxième représentation de

2. LES DOUBLONS DE MA CEINTURE, opérette en 1 acte.

M. Darcier remplira le rôle de René, qu'il a créé à Paris.
M^{lle} Macé celui de Rose.
M. Fauvre celui de Galipot.

3. Les femmes! c'est des trompuses, chansonnette chantée par M. Lavarde.

4. 4^e acte de *Guillaume Tell*, chanté en costume par M. Renard.

Deuxième représentation de

5. LE VIOLONNEUX, opérette en 1 acte.

M. Darcier remplira le rôle de Mathieu, qu'il a créé à Paris.
M^{lle} Macé celui de Reinette.
M. Fauvre celui de Pierre.

Le piano sera tenu par M. Bouillard, chef d'orchestre des Bouffes-Parisiens.

Les bureaux seront ouverts à 7 h. 1/2.

— On commencera à 8 h. 1/4 très précises, pour finir à 10 h. 3/4.

Prix des places :

Loges de première galerie, 3 fr. 50; fauteuil de première galerie, 3 fr.; fauteuil d'orchestre, 2 fr. 50; première galerie, 2 fr.; stalles de parquet, 2 fr.; deuxième galerie, 1 fr. 25; parquet, 1 fr. 25; parterre, 75 c.; amphithéâtre, 50 c.

On peut se procurer des cachets à l'avance, de 9 heures à midi, chez J. Rebourg, Grande-Rue, 56, et de 4 heures à 4 heures, au Théâtre.

Un supplément de 25 cent. sera perçu pour les cachets pris à l'avance, pour les places au-dessus de 2 fr. Pour les autres places, il sera perçu 10 c. par cachet.

On peut se procurer des séries de dix billets de première place (non personnels), au prix de 20 francs, au théâtre; chez M. Renard, à l'Éto, Commerce et au bureau du Journal de Roubaix.

PRÉ-CATELAN (JARDINS DE LILLE).

DIRECTION DE M. SIMON LÉVY.

Jeudi 19 juin, GRANDE FÊTE.

AUX ARMES DE PARIS

LENOIR - MAUGARD

5, CONTOUR DE L'ÉGLISE-S-MARTIN.

Rideaux de tulle-guipure depuis 60 centimes le mètre, mousseline et gaze, articles d'ameublement, stores, etc.

Blongerie confectionnée, robes, blouses et tulles pour modes.

Grand choix de CRAVATES & cravates, haute nouveauté.

Parfumerie fine.

On se charge du blanchissage à neuf des rideaux de guipure.